



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-0704 - FOSTER
dossier lié n° 2060118

Maisons-Alfort, le 5 novembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
FOSTER, identique à FANDANGO S**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BAYER CROPSCIENCE FRANCE, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FOSTER.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence FANDANGO S, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2060118, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour FOSTER est bien strictement identique à celle déclarée pour FANDANGO S ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FOSTER, présentée par BAYER CROPSCIENCE FRANCE, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit FANDANGO S.

Marc MORTUREUX